



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3400

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Iloé - Pôle d'innovation sociale en économie circulaire - Création d'un service économique d'intérêt général (SIEG) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3400**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Projet Iloé - Pôle d'innovation sociale en économie circulaire - Création d'un service économique d'intérêt général (SIEG) - Attribution d'une subvention pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a adopté son programme de développement économique pour la période 2016-2020 qui promeut, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire ainsi que le soutien au développement d'initiatives d'économie circulaire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 porte, notamment, l'objectif de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Par ailleurs, dans le projet métropolitain des solidarités (PMS), adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 le 6 novembre 2017, l'innovation sociale est au cœur des principes du projet métropolitain, et confirme le souhait de la Métropole de soutenir des initiatives portées par des acteurs de l'ESS.

Enfin, la Métropole a adopté, par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, son programme de prévention des déchets 2019-2020 visant à répondre aux objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite loi "TECV".

L'ESS et l'innovation sociale s'inscrivent au croisement de ces différentes politiques publiques et participent à leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités. L'ESS promeut un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social.

Les acteurs de l'ESS représentent aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole et 9,2 % des emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

Parmi les acteurs de l'ESS, les SIAE sont particulièrement à la pointe dans de nombreux secteurs d'activité dont celui du recyclage des déchets.

La structure d'insertion Envie porte le projet Iloé qui permettra la création d'une plateforme industrielle de sur-tri de déchets, couplée à un système de collecte et de logistique de proximité.

II - Présentation du projet Iloé et ses objectifs

Le projet Iloé présenté par la société Envie Sud Est relève de l'innovation sociale en réponse aux défis prioritaires du territoire. Pour ce faire, la Métropole impose des contraintes d'exécution spécifiques pour que la mise en œuvre de ce projet réponde aux différents défis identifiés : sociaux, environnementaux, technico-économiques et territoriaux.

Pour mémoire, par la délibération du Conseil n° 2018-3153 du 10 décembre 2018, la Métropole a apporté son soutien à la candidature du territoire à la labélisation "French impact" qui identifiait 4 défis prioritaires dont celui de l'économie circulaire.

Le projet Iloé, pôle de l'économie circulaire, vise à proposer un nouvel outil métropolitain de gestion des déchets hétéroclites par un système territorialisé de coopération entre les acteurs relevant des secteurs public, privé et de l'ESS.

Le projet est né d'une volonté commune d'entrepreneurs sociaux, d'acteurs publics et d'entreprises, d'initier une dynamique de coopération ayant pour finalité la réponse à différents besoins exposés ci-après :

- sociaux :

. créer des emplois et des parcours professionnalisant dans les métiers de la logistique, du traitement et de la valorisation de déchets et ainsi lutter contre l'exclusion du marché du travail en favorisant l'employabilité des personnes dans la filière des emplois verts ;

- environnementaux :

. améliorer les performances environnementales de la gestion des déchets encombrants via l'application des principes de l'économie circulaire (réemploi, recyclage, activité de sur-tri) et ainsi réduire l'empreinte environnementale des déchets. Les déchets hétéroclites, notamment, des bailleurs sociaux représentent près de 14 000 tonnes, ils constitueront le gisement cible prioritaire. Des solutions innovantes pour répondre aux problématiques des artisans des bâtiments et travaux publics (BTP) seront également développées ;

- technico-économiques :

. accompagner les acteurs de la collecte et leurs clients dans l'optimisation logistique et de gestion de leurs déchets ;

- territoriaux :

. le projet Iloé incarnera les nouveaux modes de gouvernance et de partenariats possibles autour d'enjeux de politiques publiques à travers la création à terme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'objectif étant de favoriser la coopération économique territoriale entre les acteurs relevant des secteurs public, privé et de l'ESS de la filière de sur-tri des encombrants, mais aussi de participer à la reconnaissance du territoire de la Métropole, en tant que territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et d'innovation sociale.

III - Les contraintes d'exécution imposées par la Métropole

L'entreprise d'insertion Envie coordonne le projet Iloé pour le compte d'un collectif composé de : Véolia ainsi que campus Véolia, du groupe Vita, de Serdex Serfim recyclage, des régies de quartiers Eureka et 124 services, du groupe d'insertion Estime, de Buers services, du Foyer notre dame des sans-abris en représentation du collectif des donneries et d'ABC HLM pour les bailleurs sociaux.

La Métropole souhaite accompagner la société Envie Sud Est de tout ou partie des activités d'intérêt général, ci-dessous énumérées, pour la réalisation du projet Iloé en fixant des contraintes spécifiques d'exécution :

- le détournement d'un minimum de 2 500 tonnes de déchets hétéroclites des déchèteries de la Métropole, notamment, en provenance des bailleurs sociaux et d'autres flux le cas échéant,

- développer des solutions de collecte massifiée en pied d'immeuble (réduction à la source des déchets, collecte préservante - tri à la source, etc.),

- apporter traçabilité du producteur à l'exutoire (sensibilisation et citoyenneté, formation, suivi, sécurité, clarification et responsabilisation dans la gestion et le coût de traitement, etc.),

- consolider l'activité des collecteurs de proximité (création d'une organisation permettant des parcours de professionnalisation pour les publics éloignés de l'emploi sur un secteur nouveau pour l'insertion par l'activité économique, création d'emplois locaux et durables, coûts évités en déchèteries publiques, etc.),

- passer de 20 % à 80 % de valorisation-réemploi d'ici à 3 ans (optimisation, coordination des acteurs du tri et du réemploi, etc.),

- contribuer à l'augmentation de la valorisation des déchets sur le territoire pour atteindre l'objectif assigné par la loi "TECV" à l'horizon 2025.

Les objectifs poursuivis par le projet Iloé et les services réalisés par la plateforme de sur-tri répondent aux critères de définition d'un SIEG fixés par la réglementation européenne : un service à caractère économique, des missions d'intérêt général et un service fourni dans l'intérêt de la société dans son ensemble pour lesquelles des contraintes spécifiques d'exécution sont fixées par la Métropole.

En l'espèce, il s'agit d'un projet d'initiative privée expérimental portant sur la réalisation d'un service à caractère économique (traitement et valorisation des déchets) répondant à des objectifs d'intérêt général au bénéfice des citoyens dans leur ensemble. En effet, le projet de plateforme de sur-tri est un nouvel outil industriel visant à mieux traiter et valoriser les déchets hétéroclites sur le territoire métropolitain et s'inscrivant dans le soutien des emplois locaux et durables de la filière du réemploi (objectif opérationnel de 20 ETP en année 4 dans le secteur de l'économie circulaire).

IV - Budget prévisionnel

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achat de prestation	186 600	Métropole de Lyon	450 000
services extérieurs	81 680		
autres services extérieurs	128 900		
charges de personnel	258 290	vente de prestations	118 900
autres charges	58 157	autres produits de gestion courante	23 000
		subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	43 000
		aide aux postes (État)	56 291
		quote-part investissements	22 436
Total	713 627	Total	713 627

Il est proposé au Conseil de valider la création d'un SIEG et de subventionner l'entreprise ENVIE à hauteur de 450 000 € soit :

- 340 000 € de la délégation du développement urbain et cadre de vie au titre des coûts évités par le détournement de 2 500 tonnes de déchets des déchèteries publiques de la Métropole,
- 110 000 € de la délégation économie emploi et savoir au titre de l'ingénierie d'insertion et de la politique de soutien aux projets d'innovation sociale.

Au terme des 3 premières années, on estime le gain net pour la collectivité dans le traitement de ces déchets à 70 000€ puis à 100 000 € par an les années suivantes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la création d'un SIEG relatif au projet Iloé porté par l'entreprise Envie Sud Est,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 450 000 € au profit de la société par action simplifiée (SAS) Envie Sud Est, conformément au règlement "de minimis SIEG" n° 360-2012 du 25 avril 2012 dans le cadre du projet Iloé et au titre des missions d'intérêt général réalisées par la SAS Envie Sud Est,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et la SAS Envie Sud Est définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 450 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opérations n° 0P36O5184 pour 110 000 € et n° 0P25O2489 pour 340 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.